

Procès-verbal
Séance ordinaire du conseil municipal
Lundi 7 novembre 2016, à 19 h 30
À l'Hôtel de Ville

Considérant que le conseil municipal est élu selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de Mme Francine Girard (siège 1), M. Claude Lacroix (siège 2), M. Bruno Martel (siège 4), M. Mike-James Noonan (siège 5) et de M. Stéphane Hamel (siège 6).

En l'absence motivée de M. Mario Lemire (siège 3).

Formant quorum sous la présidence du Maire, M. Clive Kiley.

En présence du directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M. Sylvain Déry, et de l'adjointe à la direction générale, Mme Diane Brûlé.

1. Mot du Maire

M. le maire, Clive Kiley, souhaite la bienvenue.

2. Ouverture de la séance ordinaire

À 19 h 35, M. le Maire déclare l'ouverture de la séance ordinaire, conformément au calendrier des séances ordinaires prévu aux articles 145 et 148 du *Code municipal du Québec* (ci-après nommé CMQ).

435-11-16

3. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié ci-dessous :

- 1) **Mot du Maire**
- 2) **Ouverture de la séance**
- 3) **Adoption de l'ordre du jour**
- 4) **Adoption des procès- verbaux**
 - 4.1 Séance ordinaire du 3 octobre 2016 ;
 - 4.2 Séance extraordinaire 26 octobre 2016 ;
- 5) **Trésorerie**
 - 5.1 Nominations de représentants – Service électronique « Clic Revenu » de Revenu Québec ;
 - 5.2 Affectation du surplus accumulé à « Gestion de l'eau » ;
 - 5.3 Dépôt et autorisation – Paiement des comptes du mois d'octobre 2016 ;
 - 5.4 Dépôt – État comparatif des revenus et dépenses ;
 - 5.5 Autorisation de paiement de la facture numéro 9264 à l'entreprise GLP Excavation Inc. ;
- 6) **Avis de motion**
 - 6.1 Avis de motion – Règlement numéro 544-16 modifiant le *Règlement de gestion de permis et certificats 351* de manière à modifier la définition de « meublé touristique » ;
 - 6.2 Avis de motion – Règlement numéro 545-16 abrogeant le *Règlement 497 sur les comités consultatifs du Winterfest, du Summerfest et de l'Halloween et sur la gestion des événements spéciaux* ;

- 6.3 Avis de motion – Règlement numéro 546-16 abrogeant le *Règlement 347 concernant la circulation des véhicules lourds sur le pont de Shannon* ;
 - 6.4 Avis de motion – Règlement numéro 547-16 sur la création d'un Comité consultatif d'urbanisme, abrogeant et remplaçant le Règlement 446 et toutes ses modifications subséquentes ;
 - 6.5 Avis de motion - Règlement numéro 548-16 établissant la politique contre le harcèlement, abrogeant la résolution 12.6-05-14 « *Adoption de la politique contre le harcèlement* » ;
- 7) **Adoption de règlements**
- 7.1 Adoption – Règlement d'emprunt numéro 539-16 décrétant un emprunt de 772 400 \$ pour le remboursement d'une portion subventionnée par le programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec, remboursable sur une période de 17 à 20 ans;
 - 7.2 Adoption – Règlement d'emprunt numéro 540-16 pourvoyant à la consolidation du déficit de fonctionnement accumulé de la municipalité de Shannon d'une somme de 2 298 000 \$, remboursable sur 20 ans ;
- 8) **Administration**
- 8.1 Modification – Séance publique ordinaire, le 5 décembre 2016 ;
 - 8.2 Séance publique extraordinaire, le 5 décembre 2016 ;
 - 8.3 Adoption – Calendrier des séances ordinaires 2017 ;
 - 8.4 Entente-cadre Gaz Métro – Union des municipalités du Québec (UMQ) ;
 - 8.5 Dépôt et approbation – Budget 2017 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) ;
 - 8.6 Signature d'une lettre d'appui au mémoire des Centres de ressources pour les familles militaires déposé au ministre de la Défense ;
 - 8.7 Suspension des dépenses relatives au projet « Centrale hydroélectrique Énergie Shannon » ;
 - 8.8 Vente du terrain, 5, rue Saint-Patrick - Mandat à la direction générale de déposer une contre-offre ;
- 9) **Gestion contractuelle**
- 9.1 Autorisation de procéder à la vente de divers biens de la Municipalité par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) ;
 - 9.2 Autorisation de procéder à la disposition de biens informatiques à des organismes conformément à l'article 6.2 du CMQ ;
 - 9.3 Autorisation de paiement de la facture numéro 250019 à l'entreprise « Les Hauts Bois de Shannon » ;
 - 9.4 Ajout – Contrat de déneigement de la compagnie NASCO Inc. ;
 - 9.5 Autorisation de lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la construction d'un poste de traitement de l'eau pour l'enlèvement du manganèse ;
- 10) **Urbanisme**
- 10.1 Dépôt – Rapport des permis et certificats du mois d'octobre 2016 ;
 - 10.2 Dépôt – Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;
 - 10.3 Rejet – Demande de modifications réglementaires 2016-90007 au *Règlement de zonage 352* ; REPORTÉ
 - 10.4 Rejet – Demande concernant le Projet particulier de construction, de modifications ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)2016-90010 visant la construction de six maisons en rangée sur le lot 4 367 140 ;
 - 10.5 Consultation publique et adoption – Demande de dérogation mineure DM16-90009 par le propriétaire du lot 4 369 122 situé au 280, chemin de Dublin, zone H-28 ;
 - 10.6 Demande d'extension de délai au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour l'adoption des règlements en conformité avec le schéma d'aménagement ;
 - 10.7 Signature d'une Convention pour services animaliers (à l'intervention) avec la Société protectrice des animaux de Québec ;
 - 10.8 Abrogation – Résolution 411-10-16 « Municipalisation éventuelle et conditionnelle du bassin de rétention » ;
 - 10.9 Municipalisation éventuelle et conditionnelle du bassin de rétention d'eau pluviale ;

- 10.10 Nomination de Madame Véronique Touchette au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;
- 10.11 Nomination de Monsieur Jean Debès au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;
- 10.12 Nomination de Monsieur Claude Lacroix à titre de conseiller responsable au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;
- 11) **Loisirs, communications et vie communautaire**
- 11.1 Entérinement – Déclaration des Bibliothèques du Québec ;
- 11.2 Adoption – Horaire de la patinoire au Centre communautaire pour la saison hivernale 2016-2017 ;
- 12) **Greffé**
- 13) **Travaux publics**
- 13.1 Ouverture de pistes de ski de fond – Entretien par la Municipalité ;
- 13.2 Lampadaires sur la rue de Kilkenny ;
- 14) **Sécurité publique**
- 14.1 Modification - Résolution 247-06-16 « Approbation d'ajouts au territoire desservi par le service des Incendies » ;
- 15) **Ressources humaines**
- 15.1 Embauche de Madame Monique Paquet à titre de brigadière scolaire, poste occasionnel pour divers remplacements ;
- 15.2 Embauche de Monsieur Sébastien Plante à titre de brigadier scolaire, poste occasionnel pour divers remplacements ;
- 15.3 Cessation d'emploi de Madame Nathalie Bernard à titre de brigadière scolaire ;
- 15.4 Cessation d'emploi – Employé (41) ;
- 15.5 Nomination de Madame Pauline Montreuil au poste de commis à la bibliothèque ;
- 15.6 Dépôt et approbation – « Entente, quittance et transaction » signée avec l'Employé (01) ;
- 15.7 Fin de l'horaire de garde au service des Travaux publics ;
- 15.8 Refonte de la Politique de gestion des ressources humaines de la Municipalité ;
- 16) **Correspondance**
- 17) **Suivi des dossiers des élus**
- 17.1 Félicitations – Monsieur Yan Genois ;
- 18) **Divers**
- 18.1 Dépôt et lecture – Rapport sur la situation financière 2016 de la Municipalité.
- 19) **Période de questions**
- 20) **Levée de la séance**

Adoptée à l'unanimité

4. Adoption des procès-verbaux antérieurs

436-11-16

4.1 Séance ordinaire du 3 octobre 2016

Considérant la tenue d'une séance ordinaire le 3 octobre 2016 ;

Considérant que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du 3 octobre 2016 tel que rédigé ;

- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

437-11-16

4.2 Séance extraordinaire du 26 octobre 2016

Considérant la tenue d'une séance extraordinaire le 26 octobre 2016 ;

Considérant que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 octobre 2016 tel que rédigé ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

5. Trésorerie

438-11-16

5.1 Nominations de représentants – Service électronique « Clic Revenu » de Revenu Québec

Considérant que la Municipalité utilise le service électronique en ligne « Clic Revenu » de Revenu Québec ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) De nommer Monsieur Gaétan Bussièrès, directeur général et secrétaire-trésorier, à titre de représentant de la Municipalité au service électronique « Clic Revenu » de Revenu Québec ;
- 2) De nommer Madame Marie-Josée Monderie, coordonnatrice des finances, à titre de représentante substitut de la Municipalité au service électronique « Clic Revenu » de Revenu Québec ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

439-11-16

5.2 Affectation du surplus accumulé à « Gestion de l'eau »

Considérant le déficit anticipé pour l'année 2016 ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;

Il est résolu :

- 1) D'affecter 750 000 \$ du surplus accumulé à « Gestion de l'eau » ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

440-11-16

5.3 Dépôt et autorisation – Paiement des comptes du mois d'octobre 2016

Considérant l'étude des comptes par les élus préalablement à la présente séance ;

Considérant que tous les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions ;

Considérant la recommandation de la conseillère responsable, Mme Francine Girard ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) De payer les comptes apparaissant sur le bordereau daté du 4 novembre 2016 au montant total de 417 047,42 \$;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 440-11-16

441-11-16

5.4 Dépôt – État comparatif des revenus et dépenses

Conformément à l'article 176.4 du CMQ, le Directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint fait le dépôt de l'État comparatif des revenus et dépenses au 4 novembre 2016 à tous les membres du conseil municipal.

Document déposé : 441-11-16

442-11-16

5.5 Autorisation de paiement de la facture numéro 9264 à l'entreprise GLP Excavation Inc.

Considérant la résolution 215-045-16 « Acceptation et signature de l'« Entente, quittance et transaction » avec Développement SC Inc. et Développement SBSC et MM. Serge et Yvan Carrier et M. Sylvain Boisvert ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser le paiement de la facture 9264 à l'entreprise à l'entreprise GLP Excavation Inc. au montant total de 2 523.10 \$;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

6. Avis de motion

- 443-11-16 **6.1 Avis de motion – Règlement numéro 544-16 modifiant le *Règlement de gestion de permis et certificats 351* de manière à modifier la définition de « meublé touristique »**

Conformément à l'article 445 du CMQ, Mme la conseillère Francine Girard donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal le Règlement numéro 544-16 modifiant le *Règlement de gestion de permis et certificats 351* de manière à modifier la définition de « meublé touristique ».

- 444-11-16 **6.2 Avis de motion – Règlement numéro 545-16 abrogeant le *Règlement 497 sur les comités consultatifs du Winterfest, du Summerfest et de l'Halloween et sur la gestion des événements spéciaux***

Conformément à l'article 445 du CMQ, M. le conseiller Claude Lacroix donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal le Règlement numéro 545-16 abrogeant le *Règlement 497 sur les comités consultatifs du Winterfest, du Summerfest et de l'Halloween et sur la gestion des événements spéciaux*.

- 445-11-16 **6.3 Avis de motion – Règlement numéro 546-16 abrogeant le *Règlement 347 concernant la circulation des véhicules lourds sur le pont de Shannon***

Conformément à l'article 445 du CMQ, M. le conseiller Mike-James Noonan donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal le Règlement numéro 546-16 abrogeant le *Règlement 347 concernant la circulation des véhicules lourds sur le pont de Shannon*.

- 446-11-16 **6.4 Avis de motion – Règlement numéro 547-16 sur la création d'un Comité consultatif d'urbanisme, abrogeant et remplaçant le Règlement 446 et toutes ses modifications subséquentes**

Conformément à l'article 445 du CMQ, M. le conseiller Stéphane Hamel donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal le Règlement numéro 547-16 sur la création d'un Comité consultatif d'urbanisme, abrogeant et remplaçant le Règlement 446 et toutes ses modifications subséquentes.

- 447-11-16 **6.5 Avis de motion – Règlement numéro 548-16 établissant la politique contre le harcèlement, abrogeant la résolution 12.6-05-14 « *Adoption de la politique contre le harcèlement* »**

Conformément à l'article 445 du CMQ, M. le conseiller Bruno Martel donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal le Règlement numéro 548-16 établissant la politique contre le harcèlement, abrogeant la résolution 12.6-05-14 « *Adoption de la politique contre le harcèlement* ».

7. Adoption de règlements

- 448-11-16 **7.1 Adoption – Règlement d'emprunt numéro 539-16 décrétant un emprunt de 772 400 \$ pour le remboursement d'une portion subventionnée par le programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec, remboursable sur une période de 17 à 20 ans**

Considérant qu'une copie du présent règlement n'a pas été remise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance d'adoption du présent règlement, conformément à l'article 445 du CMQ, le Directeur-général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint fait la lecture du Règlement 539-16, séance tenante ;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 6 septembre 2016 ;

Considérant que des copies du règlement étaient disponibles à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

Considérant que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement et sa portée, séance tenante;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter, tel que déposé, le Règlement numéro 539-16 comme s'il était tout au long récité et faisant partie intégrante de la présente ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

449-11-16

7.2 Adoption – Règlement d'emprunt numéro 540-16 pourvoyant à la consolidation du déficit de fonctionnement accumulé de la municipalité de Shannon d'une somme de 2 298 000 \$, remboursable sur 20 ans

Considérant qu'une copie du présent règlement n'a pas été remise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance d'adoption du présent règlement, conformément à l'article 445 du CMQ, le Directeur-général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint fait la lecture du Règlement 540-16, séance tenante ;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 6 septembre 2016 ;

Considérant que des copies du règlement étaient disponibles à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

Considérant que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement et sa portée, séance tenante;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter, tel que déposé, le Règlement numéro 519 comme s'il était tout au long récité et faisant partie intégrante de la présente ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

8. Administration

450-11-16

8.1 Modification - Séance publique ordinaire, le 5 décembre 2016

Considérant que le conseil municipal souhaite modifier l'heure habituelle de la tenue d'une séance ordinaire ;

Considérant l'article 148 du CMQ ;

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) De tenir la séance publique ordinaire prévue le 5 décembre 2016 à 18h30 au lieu de 19h30 ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

451-11-16

8.2 Séance publique extraordinaire, le 5 décembre 2016

Considérant les articles 156 du CMQ ;

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) De tenir une séance publique extraordinaire le 5 décembre 2016 à 20h30 pour la présentation du budget et du Programme triennal d'immobilisations (PTI) ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

452-11-16

8.3 Adoption - Calendrier des séances ordinaires 2017

Considérant que l'article 148 du CMQ stipule que le conseil municipal doit établir avant le début de chaque année civile, un calendrier de ses séances publiques ordinaires pour l'année qui vient ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan;

Il est résolu :

- 1) De fixer la date des séances publiques du conseil municipal de Shannon pour 2017 comme suit :

Séances ordinaires :

Lundi 16 janvier	Lundi 3 juillet
Lundi 6 février	Lundi 21 août
Lundi 6 mars	Mardi 5 septembre
Lundi 3 avril	Lundi 2 octobre
Lundi 1 ^{er} mai	Lundi 6 novembre
Lundi 5 juin	Lundi 4 décembre

- 2) De tenir ces séances publiques à l'Hôtel de Ville, situé au 50, rue Saint-Patrick, à 19 h 30 ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

453-11-16

8.4 Entente-cadre Gaz Métro – Union des municipalités du Québec

Considérant que les municipalités sont, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;

Considérant que la *Loi sur la Régie de l'énergie* (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution;

Considérant qu'il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;

Considérant que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et ses membres ont déployé des efforts considérables afin que les municipalités puissent recouvrer les coûts découlant de la présence et de l'installation des réseaux de distribution des entreprises de télécommunication et de distribution d'électricité et de gaz;

Considérant qu'il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;

Considérant que l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2 % des coûts des travaux effectués par Gaz Métro sur le territoire de la municipalité;

Considérant que l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur de gaz;

Considérant que le 15 septembre 2013, le conseil d'administration de l'UMQ a entériné le principe et les conditions de l'entente;

Considérant qu'il a été convenu entre l'UMQ et Gaz Métro que l'entente prenne effet à la date de son approbation par la C.A. de l'UMQ, soit le 15 septembre 2013;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter les conditions prévues à l'entente de principe entre l'UMQ et Gaz Métro telles que soumises;
- 2) De transmettre une copie de cette résolution à l'UMQ et à Gaz Métro ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

454-11-16

8.5 Dépôt et approbation – Budget 2017 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)

Considérant que la RRGMRP a adopté lors de sa séance tenue le 27 octobre 2016, son budget d'opération pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 ;

Considérant l'article 603 du CMQ ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter le budget d'opérations de la RRGMRP établissant les dépenses et les revenus à 10 471 606 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 ;
- 2) De prévoir les sommes nécessaires au paiement de la quote-part de la Municipalité dans le budget 2017 fixée à 442 646.78 \$;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

Documents déposés : 454-11-16

455-11-16

8.6 Signature d'une lettre d'appui au mémoire des Centres de ressources pour les familles militaires déposé au ministre de la Défense

Considérant l'importante contribution du Centre de ressources pour les familles de Valcartier pour la communauté de Shannon ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix;

Il est résolu :

- 1) De signer une lettre d'appui au mémoire des Centres de ressources pour les familles militaires déposé au ministre de la Défense ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

8.7 Suspension des dépenses relatives au projet « Centrale hydroélectrique Énergie Shannon »

Considérant les résolutions numéro 160-09-2009 et 61-03-2012 appuyant le projet et la poursuite du projet de construction d'une centrale hydroélectrique à Shannon ;

Considérant que le Conseil a à cœur d'offrir des services de qualité à moindres coûts ;

Considérant l'optimisation des processus de gestion ;

Considérant la situation financière de 2015-2016 ;

Considérant que le Conseil juge approprié de suspendre les dépenses relatives au projet « Centrale hydroélectrique Énergie Shannon » ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) De cesser d'engager de nouvelles dépenses dans le projet « Centrale hydroélectrique Énergie Shannon » jusqu'à ce que la Municipalité obtienne les droits d'inondation et de propriété requis ;
- 2) De maintenir les pourparlers avec les différents partenaires ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

8.8 Vente du terrain, 5, rue Saint-Patrick - Mandat à la direction générale de déposer une contre-offre

Madame la conseillère Francine Girard manifeste un possible intérêt dans ce dossier, s'abstient de participer aux délibérations, d'influencer le vote sur cette question et également de voter.

Considérant la résolution 316-07-16 « Offre d'achat – Terrain sis au 5, rue Saint-Patrick ;

Considérant l'offre d'achat PAG 80969 ;

Considérant la recommandation de la direction générale ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) De mandater la direction générale pour procéder au dépôt d'une contre-offre dans le cadre du dossier PAG 80969 ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale, à signer tous documents afférents.

Majoritairement adoptée

9. Gestion contractuelle

458-11-16

9.1 Autorisation de procéder à la vente de divers biens de la Municipalité par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ)

Considérant que la Municipalité souhaite disposer de certains biens, conformément à l'article 6.1 du CMQ ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser la direction générale à procéder à la vente des biens suivants par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) :
 - Roulotte (montant minimum 16 000 \$) ;
 - Camion-incendie (montant minimum 2 000 \$) ;
 - Motoneige ;
 - Four à pizza ;
 - Réfrigérateur ;
 - Congélateur.
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

459-11-16

9.2 Autorisation de procéder à la disposition de biens informatiques à des organismes conformément à l'article 6.2 du CMQ

Considérant que la Municipalité souhaite disposer de certains biens, conformément à l'article 6.2 du CMQ ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser la direction générale à procéder à la disposition de biens informatiques à des organismes à but non lucratif ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

460-11-16

9.3 Autorisation de paiement de la facture numéro 250019 à l'entreprise « Les Hauts Bois de Shannon »

Considérant la facture numéro 250019 ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser le paiement de la facture 250019 à l'entreprise « Les Hauts Bois de Shannon » au montant total de 1 885.59 \$;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

461-11-16

9.4 Ajout – Contrat de déneigement de la compagnie NASCO Inc.

Considérant la résolution 281-09-15 octroyant un contrat à la compagnie NASCO Inc. pour des travaux d'entretien et de déneigement ;

Considérant l'article 2.2.3 du devis de l'appel d'offre AO15-013 ;

Considérant l'ouverture d'une portion de la rue des Cerisiers et des deux extrémités de la rue Griffin pour un total de 875 mètres supplémentaires ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) D'ajouter au contrat de la compagnie NASCO Inc. l'entretien et le déneigement des portions de la rue des Cerisiers et Griffin comme suit, pour un montant de 7 948,99 \$ (taxes non incluses) par année, pour la durée restante du contrat :

Nouvelles rues à ajouter	Distance	Tarif annuel	Montant
Portion nord - Rue Griffin	.395 km	10 682 \$/km (niveau 1)	4 219,39 \$
Portion sud - Rue Griffin	.320 km	7 770 \$/km (niveau 2)	2 486,40 \$
Portion - Rue des Cerisiers	.160 km	7 770 \$/km (niveau 2)	1 243,20 \$
Ajout total			7 948,99\$
Taxes non incluses			

- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

462-11-16

9.5 Autorisation de lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la construction d'un poste de traitement de l'eau pour l'enlèvement du manganèse

Considérant les articles 934 et suivants du CMQ ;

Considérant l'article 938.1.2 du CMQ relatif au processus d'attribution des contrats et le *Règlement établissant la Politique de gestion contractuelle* adopté, le 22 août 2016 ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser la Municipalité à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour des services de professionnels mandatés à l'élaboration de plans et devis pour la construction d'un poste de traitement de l'eau pour l'enlèvement du manganèse ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

10. Urbanisme

463-11-16

10.1 Dépôt – Rapports des permis et certificats du mois d'octobre 2016

Le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint dépose les rapports des permis et certificats du mois d'octobre 2016.

Documents déposés : 463-11-16

464-11-16

10.2 Dépôt – Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint dépose le procès-verbal du CCU daté le 19 octobre 2016.

Documents déposés : 464-11-16

10.3 Rejet – Demande de modifications règlementaires 2016-90007 au Règlement de zonage 352

Ce point est reporté.

465-11-16

10.4 Rejet – Demande concernant le Projet particulier de construction, de modifications ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) 2016-90010 visant la construction de six maisons en rangée sur le lot 4 367 140

Considérant la demande de PPCMOI 2016-90010 déposée par monsieur Alexandre Serré, propriétaire du terrain vacant situé au 47, chemin de Gosford, le lot 4 367 140, dans la zone H-9 ;

Considérant le *Règlement sur les projets particuliers* 308 ;

Considérant que ce Règlement est une mesure d'exception en matière d'urbanisme ;

Considérant que cette demande vise à permettre la construction de six maisons unifamiliales en rangée avec un terrain boisé à l'arrière ;

Considérant qu'il y a un seul voisin du côté gauche et qu'il y a une présence d'arbres entre ce dernier et le terrain, ce qui conserve l'intimité ;

Considérant que le lot a une superficie de 2051,7 m² ce qui correspond à la superficie nécessaire pour une résidence unifamiliale ;

Considérant que l'usage demandé par le propriétaire se classe dans l'usage H-4 Multifamiliale I ;

Considérant que dans la grille de spécifications de la zone H-9 du *Règlement de zonage* 352 stipule que les seuls usages autorisés sont les suivants : H-1 Unifamilial isolé, P-1 Parc et espace vert et R-1 Récréation extensive ;

Considérant que le *Règlement de lotissement* prévoit qu'un terrain partiellement desservi doit avoir une superficie minimale de 3000 m² afin de pouvoir accueillir un immeuble de six logements ;

Considérant que le CCU considère que l'ensemble des propriétés de ce secteur comprennent des résidences unifamiliales isolées ;

Considérant que le CCU considère que le voisin subirait un préjudice si cette demande était acceptée ;

Considérant que le CCU considère que cette demande ne cadre pas avec les usages et constructions existantes du secteur ;

Considérant que le CCU considère que le projet proposé, autant au niveau de l'implantation que de la volumétrie ou de la densité, n'ajoute pas de valeur au milieu bâti et naturel et qu'au contraire, il le dénature ;

Considérant que le CCU considère que le projet aurait des conséquences négatives sur la circulation et l'environnement, car, il augmente le nombre de résidents sur un terrain prévu pour accueillir un seul logement ;

Considérant que le CCU n'est pas favorable à l'ajout de six stationnements en bordure du nouvel aménagement de la rue et contigus à la zone de conservation de la rivière Jacques-Cartier ;

Considérant que le CCU ne recommande pas l'adoption du PPCMOI concernant la construction de six maisons en rangée sur le lot 4 367 140 ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) De refuser la demande concernant le PPCMOI 2016-90010 visant la construction de six maisons en rangée sur le lot 4 367 140 pour les raisons suivantes :
 - L'ensemble des propriétés de ce secteur comprennent des résidences unifamiliales isolées ;
 - Le voisin subirait un préjudice si cette demande était acceptée ;
 - Cette demande ne cadre pas avec les usages et constructions existantes du secteur ;
 - Le projet proposé, autant au niveau de l'implantation que de la volumétrie ou de la densité, n'ajoute pas de valeur au milieu bâti et naturel et qu'au contraire, il le dénature ;
 - Le projet aurait des conséquences négatives sur la circulation et l'environnement, car, il augmente le nombre de résidents sur un terrain prévu pour accueillir un seul logement ;
 - Le CCU n'est pas favorable à l'ajout de six stationnements en bordure du nouvel aménagement de la rue et contigus à la zone de conservation de la rivière Jacques-Cartier ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

10.5 Consultation publique et adoption – Demande de dérogation mineure DM16-90009 parle propriétaire du lot 4 369 122 situé au 280, chemin de Dublin, zone H-28

Considérant la demande de dérogation mineure 2016-90009 déposée par monsieur Pierre Falardeau, futur propriétaire de la résidence située au 280, chemin de Dublin, lot 4 369 122, dans la zone H-28 ;

Considérant que cette demande vise à permettre la construction d'une remise en cour avant ;

Considérant que l'implantation projetée se situe entièrement en cour avant à 6,73 m de la ligne avant et à 3,64 m de la ligne latérale droite ;

Considérant que la remise aurait 10 pieds (3,048 m) de large par 12 pieds (3,6576 m) de profondeur ce qui lui donne une superficie de 11,15 m² ;

Considérant que le *Règlement de zonage* 352 stipule dans le tableau 11 que l'empiétement en cours avant doit se faire dans le prolongement de la cour latérale sans excéder 2,5 m ;

Considérant que certaines contraintes empêchent le propriétaire de suivre la réglementation en matière d'implantation de son garage en cours latérale et arrière ;

Considérant que la présence d'un cours d'eau en cours arrière et latérale gauche ainsi que la présence des installations septiques de l'autre côté de la résidence empêchent la construction d'une remise conformément à la réglementation ;

Considérant que la taille du terrain et les contraintes qui s'imposent au propriétaire lui causent un préjudice en l'empêchant de pouvoir construire un bâtiment accessoire à la résidence ;

Considérant que le CCU ne considère pas que l'acceptation de cette demande de dérogation nuise au droit de jouissance des propriétés voisines ;

Considérant que le CCU considère que le requérant subirait un préjudice si cette demande était refusée ;

Considérant que le CCU considère que cette demande de dérogation mineure ne va pas à l'encontre du plan d'urbanisme de la Municipalité.

Considérant que le CCU recommande au conseil municipal l'acceptation de la présente demande de dérogation mineure afin d'autoriser la construction d'une remise de 11,15 m² en cours avant ;

Considérant qu'aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;

Il est résolu :

- 1) D'accorder, tel que déposé, la présente demande de dérogation mineure DM2016-90009, conditionnellement à la recommandation du CCU d'exiger l'uniformité des matériaux de revêtements extérieurs autant dans le choix du matériau que dans la couleur ;

2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale, à signer tous documents afférents.

Ont voté en faveur : Messieurs les conseillers Claude Lacroix, Bruno Martel et Stéphane Hamel ;

Ont voté contre : madame la conseillère Francine Girard et monsieur le conseiller Mike-James Noonan ;

En faveur : 3

Contre : 2

Monsieur le maire, Clive Kiley s'est abstenu de voter.

Majoritairement adoptée

467-11-16

10.6 Demande d'extension de délai au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour l'adoption des règlements en conformité avec le schéma d'aménagement

Considérant que le 15 juin 2012, le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) est entré en vigueur;

Considérant que le 16 mars 2016, le conseil de la MRC de La Jacques-Cartier a adopté le Règlement numéro 02-2016 en vue de modifier le Schéma d'aménagement révisé (SAR) n° 02-2004 de manière à assurer la concordance au PMAD et procéder à des modifications diverses;

Considérant que le 27 mai 2016, le MAMOT confirmait par écrit à la MRC que ledit règlement respecte les orientations du gouvernement en matière d'aménagement du territoire et qu'en date de la signification de cet avis gouvernemental favorable, le Règlement numéro 02-2016 est entré en vigueur;

Considérant qu'en vertu de l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), le conseil d'une municipalité mentionnée dans le document adopté en vertu de l'article 53.11.2 ou 53.11.4 doit, dans les six mois qui suivent l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma d'aménagement, adopter tout règlement de concordance;

Considérant l'ampleur et la nature des modifications au SAR, il y a lieu de modifier de façon très importante le plan et les règlements d'urbanisme afin de les rendre conformes au Règlement numéro 02-2016 de la MRC de La Jacques-Cartier;

Considérant que le *Règlement de contrôle intérimaire* numéro 2016-74 de la CMQ a engendré une charge de travail supplémentaire puisque plusieurs dispositions s'appliquant au territoire de la MRC de La Jacques-Cartier sont entrées en vigueur seulement à partir du 20 octobre et que dans ce contexte plusieurs citoyens se sont empressés d'effectuer les demandes de permis nécessaires avant la fin de ce délai;

Considérant qu'en fonction des motifs préalablement cités, le délai fixé à six mois pour procéder à l'adoption de tout règlement de concordance est nettement insuffisant;

Considérant que plusieurs autres municipalités de la MRC ont fait ou feront une demande semblable et que la municipalité de Shannon souhaite obtenir un délai similaire aux autres municipalités de un an, soit jusqu'au 27 novembre 2017 ;

Considérant qu'en vertu de l'article 239 de la LAU, le MAMOT peut prolonger, à la demande d'une municipalité, un délai que lui impartit la Loi;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;

Il est résolu :

- 1) De demander au MAMOT, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 239 de la LAU, de prolonger le délai imparti par la Loi jusqu'au 27 novembre 2017, pour adopter tout règlement de concordance au SAR tel que modifié par le Règlement numéro 2016-02 et adopté par la MRC de La Jacques-Cartier par sa résolution numéro 16-059-O ;
- 2) De transmettre une copie de la présente résolution au MAMOT de même qu'à la MRC de La Jacques-Cartier ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

468-11-16

10.7 Signature d'une Convention pour services animaliers (à l'intervention) avec la Société protectrice des animaux de Québec

Considérant que la Municipalité assume actuellement le service de contrôle et de secours pour les animaux domestiques ;

Considérant que la Municipalité n'a pas les installations et les compétences pour agir en cette matière ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) De signer la Convention pour services animaliers (à l'intervention) 20161101-01 avec la Société protectrice des animaux de Québec ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

469-11-16

10.8 Abrogation – Résolution numéro 411-10-16 « Municipalisation éventuelle et conditionnelle du bassin de rétention »

Considérant la demande du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'abroger la résolution numéro 411-10-16 pour la remplacer par une nouvelle résolution bonifiée ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

470-11-16

10.9 Municipalisation éventuelle et conditionnelle du bassin de rétention d'eau pluviale

Considérant la demande du promoteur 9332-8649 Québec Inc., en date du 16 novembre 2015 visant à prolonger la rue Hillside ;

Considérant la résolution 333-08-16 sur l'acceptation conditionnelle du prolongement de la rue Hillside ;

Considérant que lors de la réalisation des travaux de construction de la rue, il est prévu d'aménager un bassin de rétention d'eau pluviale ;

Considérant que l'article 17.5 du *Règlement 385 sur les ententes relatives aux travaux municipaux* prévoit que le promoteur doit céder toutes les infrastructures à la municipalité de Shannon ;

Considérant l'étude du dossier et la recommandation du directeur du service de l'Urbanisme et l'Environnement ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser la municipalisation éventuelle et conditionnelle du bassin de rétention d'eau pluviale prévue lors de la construction du prolongement de la rue Hillside ;
- 2) De s'engager à entretenir et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien dudit bassin, dès la signature des documents protocole qui désignera la Municipalité propriétaire des infrastructures ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

471-11-16

10.10 Nomination de Madame Véronique Touchette au Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Considérant que le conseil municipal souhaite pourvoir des postes vacants au CCU ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) De nommer Madame Véronique Touchette au CCU ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

472-11-16

10.11 Nomination de Monsieur Jean Debès au Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Considérant que le conseil municipal souhaite pourvoir des postes vacants au CCU ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) De nommer Monsieur Jean Debès au CCU ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

473-11-16

10.12 Nominatation de Monsieur Claude Lacroix à titre de conseiller responsable au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) De nommer Monsieur Claude Lacroix à titre de conseiller responsable au CCU ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

11. Loisirs, communications et vie communautaire

474-11-16

11.1 Entérinement – Déclaration des Bibliothèques du Québec

Considérant que la Déclaration des bibliothèques du Québec a été élaborée et adoptée par la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises, qui regroupe notamment des représentants des bibliothèques publiques, scolaires, collégiales, universitaires et spécialisées au Québec;

Considérant que la Déclaration des bibliothèques du Québec a été adoptée par l'Union des municipalités du Québec;

Considérant que la Déclaration des bibliothèques du Québec a été déposée à l'Assemblée nationale par le ministre de la Culture et des Communications du Québec ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, Monsieur Luc Fortin, le 19 octobre 2016;

Considérant que la Déclaration identifie les bibliothèques comme étant des carrefours d'accès à l'information, à la documentation et à la culture, des centres d'apprentissage et de soutien à la recherche, des espaces d'appropriation et d'usage technologique, des leviers socio-économiques, des lieux de rencontres et d'échanges, des lieux de médiation et de développements culturels;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'entériner la Déclaration des bibliothèques du Québec ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

475-11-16

11.2 Adoption de l'horaire de la patinoire au Centre communautaire pour la saison hivernale 2016-2017

Considérant que la Municipalité souhaite offrir un horaire répondant aux souhaits des usagers de la patinoire située au Centre communautaire ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter l'horaire pour la saison hivernale 2016-2017 suivant pour la patinoire du Centre communautaire :

Jours	Heures d'ouverture
Du lundi au jeudi	De 13 h à 21 h
Vendredi, samedi et dimanche	De 10 h à 22 h
Semaine de relâche et congés fériés	De 10 h à 22 h

- 2) De cesser la location de la mezzanine du Chalet de sports ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

12. Greffe

13. Travaux publics

476-11-16

13.1 Ouverture de pistes de ski de fond – Entretien par la Municipalité

Considérant que la Municipalité souhaite ouvrir les pistes de ski fond pour la saison hivernale 2016-2017 ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) De permettre l'accès aux pistes de ski de fond suivant la tarification en vigueur ;

- 2) De mandater le service des Travaux publics pour assurer l'entretien desdites pistes ;
- 3) D'assumer le paiement de droits de passage, le cas échéant ;
- 4) D'informer l'assureur de la Municipalité, en conséquence ;
- 5) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

477-11-16

13.2 Lampadaires de la rue de Kilkenny

Considérant la demande d'un citoyen demeurant sur la rue de Kilkenny, présentée à la Municipalité ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) De ne pas procéder à l'installation de lampadaires sur la rue de Kilkenny à ce moment-ci, avant la réalisation d'un sondage auprès de tous les citoyens demeurant sur ladite rue pour connaître leur opinion sur l'installation de lampadaires ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

14. Sécurité publique

478-11-16

14.1 Modification - Résolution 247-06-16 « Approbation d'ajouts au territoire desservi par le service des Incendies »

Considérant la résolution 247-06-16 « Approbation d'ajouts au territoire desservi par le service des Incendies » ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) De modifier le libellé du point 1 qui se lit maintenant comme suit :

« D'approuver les ajouts suivants au territoire desservi par le service des Incendies de la Municipalité incluant le service de premiers répondants : »
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

15. Ressources humaines

479-10-16

15.1 Embauche de Madame Monique Paquet à titre de brigadière scolaire, poste occasionnel pour divers remplacements ;

Considérant la résolution 420-10-16 autorisant l'embauche de brigadiers scolaires pour divers remplacements ;

Considérant que les vérifications d'usage démontrent que la candidate peut occuper de telles fonctions ;

Considérant la recommandation du Directeur du service des Incendies ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser l'embauche de Madame Monique Paquet à titre de brigadière scolaire, poste occasionnel, au service des Incendies, conformément aux dispositions de la *Politique de gestion des ressources humaines* ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

480-10-16

15.2 Autorisation d'embauche de Monsieur Sébastien Plante à titre de brigadier scolaire, poste occasionnel pour divers remplacements

Considérant la résolution 420-10-16 autorisant l'embauche de brigadiers scolaires pour divers remplacements ;

Considérant que les vérifications d'usage démontrent que le candidat peut occuper de telles fonctions ;

Considérant la recommandation du Directeur du service des Incendies ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser l'embauche de Monsieur Sébastien Plante à titre de brigadier scolaire, poste occasionnel, au service des Incendies, conformément aux dispositions de la *Politique de gestion des ressources humaines* ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

481-11-16

15.3 Cessation d'emploi de Madame Nathalie Bernard à titre de brigadière scolaire

Considérant que Madame Bernard n'a plus les disponibilités requises pour occuper les fonctions de brigadière scolaire ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) De mettre fin à l'emploi de Madame Nathalie Bernard ;
- 2) De récupérer le matériel en sa possession appartenant à la Municipalité, suivant la signification de la présente résolution ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

482-11-16

15.4 Cessation d'emploi - Employé (41)

Considérant que la Municipalité effectue actuellement une restructuration en fonction des besoins en ressources humaines au sein des différents services ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'utiliser le numéro d'employé par souci de confidentialité ;
- 2) De mettre un terme définitif au contrat de l'employé (41), effectif à partir de l'adoption de la présente résolution ;
- 3) De verser une indemnité de départ à l'employé (41) pouvant aller jusqu'à quatre (4) semaines par année de service ;
- 4) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

483-11-16

15.5 Nomination de Madame Pauline Montreuil au poste de commis à la bibliothèque

Considérant que la Municipalité effectue actuellement une restructuration en fonction des besoins en ressources humaines au sein des différents services ;

Considérant l'optimisation des processus de gestion ;

Considérant la nécessité de redéployer certaines ressources ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) De nommer Madame Pauline Montreuil à titre de commis à la bibliothèque au Service de la Culture, des Loisirs et de la Vie communautaire, pour un poste permanent à temps plein à la bibliothèque, selon l'horaire d'ouverture de la bibliothèque ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

484-11-16

15.6 Dépôt et approbation – « Entente, quittance et transaction » signée avec l'Employé (01)

Considérant l'entente signée entre la Municipalité et l'employé (01) dans le cadre du Programme temporaire de mise à la retraite (résolution 416-10-16) ;

Considérant que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

Considérant que la Municipalité souhaite exprimer son appréciation au regard des services rendus ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) D'approuver l'« Entente, quittance et transaction » signée entre les parties, le 4 novembre 2016 ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 484-11-16

485-11-16

15.7 Fin de l'horaire de garde au service des Travaux publics

Considérant l'optimisation des processus de gestion ;

Considérant que le Conseil juge qu'il n'est plus nécessaire d'assurer un horaire de garde en dehors des heures normales de travail ;

Considérant que le directeur et coordonnateur du service des Travaux publics assurent, au besoin, ces responsabilités ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) De mettre fin à l'horaire de garde au service des Travaux publics à partir de l'adoption de la présente résolution ;

- 2) Que le directeur et coordonnateur du service des Travaux publics assurent la couverture des urgences en dehors des heures normales de travail et y dépêchent des ressources, au besoin ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

486-11-16

15.8 Refonte de la Politique de gestion des ressources humaines de la Municipalité

Considérant la *Politique de gestion des ressources humaines* adoptée le 5 mars 2012 ;

Considérant l'optimisation des processus de gestion ;

Considérant l'évolution des lois et de la réglementation au fil du temps ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) De mandater la direction générale à procéder à une refonte complète de la *Politique de gestion des ressources humaines* ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

16. Correspondance

487-11-16

16.1 Dépôt – Liste de la principale correspondance du mois d'octobre 2016

La liste de la principale correspondance reçue durant le mois d'octobre 2016 est déposée.

Document déposé : 487-11-16

17. Suivi des dossiers des élus

Les élus qui le souhaitent, présentent les développements survenus dans leurs dossiers respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce Conseil.

488-11-16

17.1 Félicitations – Monsieur Yan Genois

Considérant l'initiative remarquable de Monsieur Yan Genois qui a invité gracieusement des enfants défavorisés au Centre Équestre Shannon ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) De souligner le geste généreux de Monsieur Genois en le félicitant pour l'activité qu'il a organisée et financée au Centre Équestre Shannon pour des centaines de jeunes provenant du quartier Patro-Laval ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

18. Divers

489-11-16

18.1 Dépôt et lecture – Rapport sur la situation financière 2016 de la Municipalité

Conformément à l'article 955 du CMQ, le maire, M. Clive Kiley, dépose et fait lecture du *Rapport sur la situation financière 2016* de la Municipalité.

M. le Maire traite des derniers états financiers et du dernier Rapport du vérificateur, du présent exercice financier, du Programme triennal d'immobilisations et des orientations générales du prochain budget auquel est annexée la liste des contrats dépassant 25 000 \$ accordés depuis le 3 octobre 2015.

Document déposé : 489-11-16

490-11-16

19. Période de questions

À 21 h 11, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément au Règlement sur les règles de fonctionnement des séances du conseil (524-16).

La période de questions, d'une durée maximale de soixante (60) minutes, s'est terminée à 21 h 45.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

491-11-16

20. Levée de la séance

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;

Il est résolu de lever la séance ordinaire à 21 h 26.;

Adoptée à l'unanimité

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de véto.¹

**Clive Kiley,
Maire**

**Sylvain Déry,
Directeur général adjoint
et secrétaire-trésorier adjoint**

¹ [Note au lecteur]

Monsieur le Maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de monsieur le Maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de monsieur le maire ou du président de la séance, le cas échéant.

Le greffier, bien que membre inscrit au Tableau de l'Ordre du Barreau du Québec, ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.